

Enquête sur «Le Document Unique et les entreprises du BTP»

Obligation réglementaire et déficit
de formalisation des actions de prévention



Le Plan Santé au Travail 3, adopté le 8 décembre 2015, donne la priorité à la prévention primaire et au développement de la culture de la prévention dans les entreprises. En parfaite cohérence avec ce dernier, le Programme Prioritaire 1 du nouveau plan stratégique quinquennal Horizon 2020 de l'OPPBTP a pour objectif de faire en sorte que 100% des entreprises du BTP aient un document unique et un plan d'action à jour d'ici cinq ans.

Pour accompagner au mieux les 237 000 entreprises adhérentes et mesurer les progrès, l'OPPBTP a fait réaliser une enquête de mesure de leur perception au sujet du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER). Celle-ci a été menée par l'institut ViaVoice, du 20 février au 20 mars 2016, auprès d'un échantillon de 1 103 entreprises de toutes tailles représentatives de l'ensemble du secteur du BTP et de ses différents métiers.

Cette enquête, riche d'enseignements, est un état des lieux initial qui va servir de référence à l'Organisme et à l'ensemble de ses partenaires. Elle va permettre d'orienter nos actions d'incitation à la réalisation de l'évaluation des risques et de créer de nouveaux outils d'accompagnement pour aider les entreprises, notamment les TPE, à formaliser les actions de prévention. Nous reproduirons l'enquête en fin de période de plan stratégique pour mesurer et analyser les progrès réalisés, souligne Marie-Christine Guillaume, Directrice des Services et Prestations de l'OPPBTP.

Quatre enseignements principaux ressortent de l'étude.

LES PROFESSIONNELS DU BTP SONT MOBILISÉS POUR RÉALISER LEUR DU, GUIDÉS EN PREMIER LIEU PAR L'OBLIGATION LÉGALE



82%

des entreprises interrogées déclarent **avoir réalisé leur Document Unique**

Toutefois, il existe un écart significatif (20 points) entre les entreprises de plus de 20 salariés (20 à 49 salariés : 96% - Plus de 50 salariés : 98%) et les entreprises d'un à 5 salariés (76%). Par ailleurs, l'enquête met en évidence la différence des résultats par métiers : charpente/couverture (91%), TP/Génie civil (87%), Lots techniques (84%), Gros œuvre, maçonnerie, taille de pierre (80%), second œuvre (78%)...

Le facteur incitatif le + cité :

Le facteur incitatif le - cité :



84%

l'obligation réglementaire

VERSUS



22%

la volonté d'améliorer les conditions de travail et de diminuer les accidents

La réalisation du DUER est résumée ainsi : «Je respecte les lois et les réglementations en vigueur».

L'IDENTIFICATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION À MENER EST INSUFFISANTE

Parmi les 82 % d'entreprises qui déclarent avoir fait leur DU, 54 % l'ont associé à un plan d'action. Il s'agit, pour 95 %, d'entreprises de 50 salariés et plus, 67 % sont dans les métiers des TP/Génie civil et 58 % sont affiliées à une organisation professionnelle.

Les principaux risques traités dans le plan d'action des entreprises l'ayant réalisé sont :



42%

les chutes de hauteur, de plain-pied ou d'objets



10%

les accidents routiers



6%

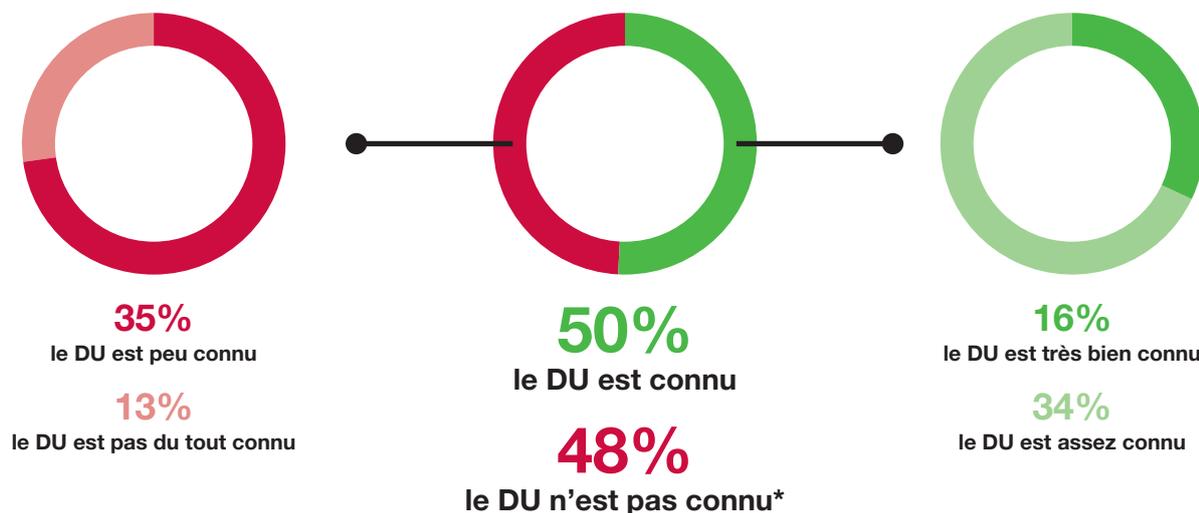
les TMS

UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE POUR 3 ENTREPRISES SUR 4

Pour près de 3 entreprises sur 4 (73%), le DUER constitue une démarche collective. Ainsi, pour 40%, une grande partie de l'entreprise a été associée, en particulier dans les métiers Charpente et couverture (45%) ; pour 33%, une petite partie de l'entreprise a été associée, dont 64% de structures de 50 salariés et plus ; et, enfin, pour 25%, personne n'a été associé.

Le taux d'entreprises ayant présenté le DUER à l'ensemble des collaborateurs après réalisation n'est que de 62%.

Connaissance du DUER par les collaborateurs après réalisation



* spécialement dans les entreprises de 6 à 9 salariés (56 %).

DES FREINS QUI CONSTITUENT DES PISTES DE TRAVAIL

Les entreprises sont partagées sur l'impact du DU (52% considèrent qu'il n'y en a aucun). Ce sentiment est plus fortement ressenti par les entreprises n'étant affiliées à aucune organisation professionnelle (60%). Elles disent souhaiter « avoir plus d'information sur le DU », « avoir la certitude de l'utilité de ce document ».

Le manque de temps (54%) est le principal facteur dissuasif. Les entreprises le formalisent ainsi : « Ça prend beaucoup de temps », « C'est très lourd à faire », « C'est contraignant ». Elles attendent, en priorité, une simplification de la démarche et son adaptation à la taille de l'entreprise.



Les résultats de cette enquête sont essentiels pour nous car ils démontrent de façon concrète le travail à effectuer pour motiver les entreprises à formaliser leurs actions de prévention, déclare Paul Duphil, Secrétaire Général de l'OPPBTB. Le Document Unique constitue un tremplin efficace vers la prévention si, et seulement si, il est accompagné d'un plan d'action et que tous les collaborateurs sont impliqués au sein de l'entreprise pour se l'approprier, pour l'animer et le faire vivre au quotidien. Sur le terrain, l'OPPBTB est témoin des actions de prévention menées par les entreprises, souvent pleine de bon sens et vertueuses mais pas assez formalisées de façon explicite. Pour cela, nous proposons aux professionnels du BTP des outils conçus pour simplifier l'évaluation des risques de l'entreprise et rédiger le Document Unique ; des mesures et des solutions simples qui permettent d'améliorer concrètement les conditions de travail des salariés et la performance de l'entreprise. Il faut faire du document unique un document pratique !

Enfin, dans le cadre de notre nouveau plan stratégique quinquennal Horizon 2020, l'OPPBTB et ses partenaires vont engager de nombreuses actions d'incitation et développer de nouveaux outils d'accompagnement, de compréhension de l'évaluation des risques et de rédaction du DUER et du plan d'action associé, en particulier pour répondre à l'enjeu de simplicité des TPE et des entreprises artisanales, conclut-il.

Source : Etude ViaVoice pour l'OPPBTB - Septembre 2016. Réalisée du 20 février au 20 mars 2016, auprès d'un échantillon de 1103 entreprises du BTP.

Le saviez-vous ?

L'évaluation des risques professionnels est une étape essentielle de la démarche de prévention. L'élaboration du DU et du plan d'action associé permet au dirigeant de prendre du recul sur son activité. Le document unique fournit à l'entreprise un outil de pilotage de sa démarche de prévention. Chaque chef d'entreprise a ainsi l'opportunité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses salariés.

L'OPPBTP a développé sur son site www.preventionbtp.fr un espace de services en ligne - e-prévention - gratuit et 100 % adapté aux entreprises du BTP. Cet espace permet aux professionnels du BTP d'accéder à des outils conçus pour simplifier la prévention, et notamment évaluer les risques de l'entreprise et rédiger le document unique.

A PROPOS DE L'OPPBTP

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics. Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- 15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP)... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguïser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTP - www.preventionbtp.fr !
Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.com



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

OPPBTP
La prévention BTP

SERVICE DE PRESSE OPPBTP • CLC Communications
6 rue de Rome 75008 Paris • Tél. : 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle GRELOU • c.grelou@clccom.com
Jessica DJABA • j.djaba@clccom.com